



**CONSEIL GENERAL
CUARNENS**

**Séance du Conseil Général de Cuarnens du 12 juin 2025
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15**

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président lit la lettre de convocation de la Municipalité et donne connaissance de l'ordre du jour auquel il désire apporter une modification à la suite de la démission de M. Serge Clément et annonce deux nouveaux objets à porter à l'ordre du jour, à inclure le Point 8a et le Point 8b.

- Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal de l'ASICoPe
- Nomination d'un/e suppléant/e au Conseil intercommunal de l'ASICOVV

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024
4. **Préavis municipal No 01-2025** Rapport de gestion 2024
5. **Préavis municipal No 02-2025** Compte de fonctionnement et d'investissements 2024
6. **Préavis municipal No 03-2025** Projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales
7. **Préavis municipal No 04-2025** Demande de crédit de CHF 32'000.- pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge Au lieu-dit Pré des Sauges
8. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e au Conseil intercommunal EHVV
9. Elections statutaires
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

39 membres sur 73 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres

Mesdames Sandra Carli, Clémence Delacrétaz et Roberta Meroni ainsi que Monsieur Cédric Crausaz prononcent la formule rituelle et sont admis comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 01-2025 Rapport de gestion 2024

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 22 mai 2025 pour étudier le Rapport de gestion de la commune pour l'année 2024 en présence de Madame Laetitia Rochat, secrétaire municipale et auteure du rapport et de Monsieur Jean-Daniel Staub, Syndic et répondant du dossier.

Comme chaque année la commission de gestion a étudié le rapport de gestion par ailleurs très complet. Etant donné la grande complémentarité de ce rapport avec les comptes, la lecture de ce dernier n'a pas suscité de remarque de la commission et nous tenons à remercier Madame Laetitia Rochat son auteure.

Par conséquent, la commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion tel que présenté.

M. le Président lit la conclusion du préavis 01-2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 01-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter le Rapport de gestion 2024, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 01-2025 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal No 02-2025 Comptes de fonctionnement et d'investissements 2024

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la

commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 22 mai 2025 pour étudier les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2024 en présence de Madame Laetitia Wolf, boursière et de Monsieur Jean-Daniel Staub, Syndic et répondant du dossier.

Malheureusement ces comptes bouclent par un déficit de CHF 3081.65. Si on les compare au budget 2024 c'est beaucoup mieux, car celui-ci prévoyait un excédent de charge de CHF 181'725.00 mais c'est nettement moins bien que les comptes 2023 qui bouclaient avec un bénéfice de CHF 75'974.60.

La commission a passé en revue les différents postes des comptes.

Pour l'administration, il y a une augmentation des charges du personnel (heures supplémentaires du bureau dues entre autres à la migration informatique, et au nouveau plan comptable du canton de Vaud MCH2), des participations à divers associations communales et des prestations informatiques (dues également à la migration informatique et au plan comptable).

Les ventes de bois grumes et râperies sont en constante diminution. Les causes principales de cette baisse sont la dévalorisation du bois due aux maladies telle que le bostryche, le bois ne vaut donc plus grand-chose, il part en râperie, copeaux ou qualité II ou III, et la disparition des scieries dans le canton de Vaud d'où un manque de concurrence pour l'achat du bois.

Pour les bâtiments 2 problèmes ont été soulevés, le manque de rentabilité du congélateur et de Quarningis.

Pour les travaux, au sujet de la place de lavage même problème que pour le congélateur manque de rentabilité et pannes fréquentes.

Pour les ordures, il est à noter qu'il n'y a aucune augmentation significative des frais, les volumes par habitant restent stables.

Pour le reste des comptes, il n'y a pas eu d'énorme différence avec le budget.

Pour conclure, la commission de gestion est très préoccupée par le dossier Quarningis, elle recommande fermement à la Municipalité d'intervenir sur ce dossier et de prendre un conseiller juridique pour se défendre. Ces 2 locatifs auraient dû rapporter à la collectivité et ils coûtent. Des malfaçons ont été découvertes sur la toiture à la suite de l'ouragan du 22 février 2024. La commission demande à la Municipalité de ne pas lâcher le dossier et d'entreprendre toutes les démarches possibles pour se retourner contre l'architecte responsable du chantier et ceci dans un délai très court (fin des 10 ans de garantie). Elle demande également à celle-ci d'évaluer les vrais coûts de ces problèmes d'infiltration, afin d'avoir une projection de rendement sur 20 ans et d'étudier toute les possibilités, sans tabou, sur l'avenir de ces bâtiments.

En ce qui concerne le congélateur et la station de lavage la commission demande à la Municipalité d'améliorer les comptes largement déficitaires de ces 2 postes.

Pour le reste la commission remercie Madame Laetitia Wolf pour la tenue de ces comptes, la Municipalité pour la gestion de la commune et demande aux membres du Conseil Général d'accepter les comptes 2024 tel que présentés.

M. Julien Michel prend la parole et se renseigne sur l'année des travaux effectués à Quarningis ? (10 ans de garantie pour les défauts cachés et 2 ans pour les défauts ordinaires).

M. Jean-Daniel Staub, Syndic de répondre que Quarningis a été construit en 2015. Il explique que cela fait des années que la Municipalité possède un dossier qui a été transmis à un avocat.

M. Adrien Mange explique que les experts ont constaté des problèmes de toiture, le plan thermique est mal isolé et des malfaçons dans la ferblanterie.

M. Jean-Daniel Staub, Syndic ajoute que la Municipalité est déçue de la position du bureau d'architectes ERBAT.

Mme Aline Chappuis prend la parole et demande les raisons pour lesquelles le congélateur a toujours été déficitaire ?

M. Adrien Mange de répondre que le congélateur pourra être maintenu avec des moyens plus performants. A la suite de l'augmentation de l'électricité, les locations augmenteront également.

M. le Président lit la conclusion du préavis 02-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 02-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter les Comptes de fonctionnement et d'investissements 2024, tels que présentés en annexe

M. le Président passe le préavis 02-2025 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal No 03-2025 Projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Juan

Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 22 mai 2025 pour étudier le Projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales en présence de Madame Laurence Peytregnet Municipale répondante.

Le subventionnement des études musicales étant une obligation fédérale défini par la loi sur les écoles de musique, sur le fond il n'y a rien à dire. En revanche sur le règlement en lui-même la commission constate avec satisfaction que la commune garde le contrôle des dons, et que toutes les sociétés qu'elle subventionne sont traitées de manière égale.

Par conséquent, la commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter ce règlement.

M. le Président lit la conclusion du préavis 03-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 03-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

d'adopter le Projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales

M. le Président passe le préavis 03-2025 au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal No 04-2025 Demande de crédit de CHF 32'000.00 pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge Au lieu-dit Pré des Sauges

Le rapporteur de la Commission de gestion, **M. Jean-Marc Cloux** prend la parole et précise que la commission de gestion, composée de Madame Anne Bovet et Messieurs Julien Bovet, Juan Vazquez, Yann Delacrétaz, Christophe Chappuis et Peter Weilenmann s'est réunie le jeudi 22 mai 2025 pour étudier la Demande de crédit de CHF 32'000.00 pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge Au lieu-dit Pré des Sauges.

La Commission remercie Mme Sandrine Chaillet, Municipale répondante du dossier, M. Adrien Mange, Municipal et M. Jean-Daniel Staub, Syndic pour leurs explications.

Au sujet de l'aspect technique du préavis, il a semblé évident à la commission de chercher des solutions pour mettre fin aux inondations de la parcelle 252, et de créer une zone tampon de la Venoge sur les parcelles 44 et 38 pour protéger le village en cas de fortes crues.

Et pour l'aspect financier, même si la commune doit dépenser CHF 32'000.00 pour l'étude de ce projet l'état de Vaud participerait à raison de 60% du coût de celui-ci. La participation de la commune ne serait alors que de 40% soit un montant de CHF 12'800.00, et si les travaux se réalisaient, la confédération participerait également au financement de l'étude et le montant final pour la commune serait de CHF 1600.00.

Par conséquent, la commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter cette demande de crédit.

Mme Aline Chappuis prend la parole et demande si tout ce projet se situe sur la commune de Cuarnens ?

Mme Sandrine Chaillet, Municipale de répondre par l'affirmative.

Mme Aline Chappuis demande qui nettoiera en cas d'inondations de ces parcelles, détritus de bois, etc ?

Mme Sandrine Chaillet, Municipale de répondre que c'est une parcelle communale.

M. Michel Bachmann prend la parole et explique être directement concerné par cette situation. En effet il a vécu deux inondations assez importantes et a lutté contre d'autres ce printemps donc il précise que c'est une région inondable. A quoi sont dues ces inondations ? il pense que la commune de Mont-la-Ville a quand même une responsabilité car les eaux arrivent tout à coup à une vitesse absolument incroyable. Le problème est aussi au niveau du climat. Effectivement il faut être réaliste car depuis 50 ans qu'il connaît cet endroit, ces dernières années sont les pires à être vécues. En cas de fortes pluies la route de Mont-la-Ville est transformée en ruisseau. Ceci est du au système d'exploitation des forêts qui consiste à tout laisser dans la forêt, ce qui amène des conséquences. Il remercie la Municipalité de s'être préoccupée de la situation en mobilisant des gens, voyer des eaux, spécialistes, etc. Il se dit ravi du préavis avec un petit bémol, il n'est pas certain que la partie inférieure de la forêt doive être démontée et mise à ciel ouvert. Cela peut paraître être un luxe dans la mesure où le courant est réglé en amont.

M. Jean-Daniel Staub explique que ce qui intéresse la Municipalité est de mettre cette partie à ciel ouvert pour éviter les inondations en dessus de la déchetterie. La parcelle des Bachmann et la parcelle communale contiennent de la terre végétale depuis des années.

Dans l'étude le maximum des travaux est annoncé mais il n'est pas obligatoire de tout réaliser. L'idée est d'aller jusque dans la forêt et, s'il y a débordement, de partir dans le trou de la déchetterie.

M. le Président lit la conclusion du préavis 04-2025.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 04-2025 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

d'adopter la Demande de crédit de CHF 32'000.- pour l'étude de la mise à ciel ouvert du Ruisseau de Combéry au lieu-dit Les Gadolliards et temporisation de La Venoge Au lieu-dit Pré des Sauges

M. le Président passe le préavis 04-2025 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

8. Nomination d'un/e délégué/e suppléant/e au Conseil intercommunal EHVV

Mme Claire-Lise Cloux propose M. Clint Lander comme délégué, qui accepte et M. Marc-Etienne Richard s'annonce comme suppléant. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

8a. Nomination d'un/e suppléant/e au Conseil intercommunal de l'ASICOVV

M. Cédric Crausaz se propose comme suppléant et, est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

8b. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal de l'ASICOPE

Mme Anick Mariller actuellement suppléante se présente comme déléguée et Mme Anne Bovet propose M. Cédric Crausaz comme suppléant, qui accepte. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

9. Elections statutaires

M. le Président passe la parole à **M. Raphaël Goy (Vice-président)**, pour l'élection du Président.

Comme il n'y a pas de propositions, M. Olivier Chappuis accepte de renouveler son mandat et, est élu à l'unanimité par acclamations.

M. le Président passe ensuite à l'élection du Vice-président.

M. Raphaël Goy, actuel, Vice-président, accepte un nouveau mandat. Comme il n'y a pas d'autres propositions, M. Raphaël Goy est élu à l'unanimité par acclamations.

Les scrutatrices sortantes, Mesdames Catherine Bachmann et Corinne Porchet sont remplacées par Mme Marie Berardi et M. David Jenny

Pour les scrutateurs suppléants, M. Antoine Chappuis propose M. René Despond qui accepte et Mme Catherine Bachmann propose Josette Mange qui accepte. Ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

M. le Président ouvre l'élection d'un suppléant pour la Commission de gestion.
M. Jean-Marc Cloux, rapporteur sortant est remplacé par M. Julien Bovet.

Mme Josette Mange propose M. Thierry Mattenberger comme suppléant, qui accepte. Il est élu par acclamations.

10. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole et parle du PGA.

Point de situation de la procédure

La mise à l'enquête publique du PGA a soulevé 26 oppositions. Dans le cadre de la procédure prévue par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, les opposants doivent être reçus dans le cadre d'une séance de conciliation.

A ce jour tous les opposants ont été reçus.

Ces séances ont soulevé de nombreuses incohérences dans les exigences de redimensionnement émises par le canton, ainsi que dans le traitement des zones inondables. Toutes ces incohérences devront être renégociées avec le canton.

En fonction des corrections apportées au plan, il est fort probable que celui-ci doive faire l'objet d'une enquête complémentaire voire d'un nouvel examen préalable par les services cantonaux.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Juillet - Analyse et proposition des modifications du plan

Août - Rencontre avec le canton pour déterminer la suite de la procédure

Septembre - Mise à l'enquête publique du plan modifié.

Octobre - Séance de conciliation s'il y a de nouvelles oppositions.

Décembre - Préavis au Conseil Général.

Ce calendrier est très optimiste et peut fortement évoluer en fonction des décisions cantonales et du nombre d'opposants.

Mme Aline Chappuis prend la parole et remercie la secrétaire pour le rapport reçu à la suite du contact avec M. René Jomini et leur proposition.

M. le Syndic informe précise qu'après chaque séance, un PV a été réalisé et envoyé aux opposants.

Hôtel de France

Pour donner suite au résultat du concours et aux différents éléments qui en sont ressortis, la Municipalité a demandé à l'UCV de faire une analyse de ses capacités à financer un tel projet.

Pour rappel le coût global estimé par l'économiste de la construction est de 15 millions, il comprend tous les frais, y compris le mobilier et les intérêts, le coût de la construction au sens où on l'entend couramment est plus proche des 12 millions. Au stade de la procédure actuelle les montants sont encore imprécis et sont de l'ordre de plus ou moins 30%.

L'analyse a démontré que si le projet reste compatible avec les capacités financières de la commune, le montant de l'emprunt pouvait limiter les possibilités d'investissements futurs de la commune.

Cette analyse a motivé la Municipalité, à étudier des pistes d'optimisations du projet afin d'en améliorer le rendement et d'en réduire les coûts. Si certaines pistes d'optimisation du rendement sont facilement identifiables avec les architectes, il est très difficile d'influencer les coûts au stade actuel du projet sans faire des études complémentaires qui permettront d'affiner la précision des coûts.

Plusieurs pistes ont été envisagées par la Municipalité, les architectes et le bureau Contour. Celles-ci doivent encore être validées par la Municipalité et le Conseil Général.

L'ensemble des réflexions arrivant gentiment à terme, la Municipalité sera prochainement en mesure de finaliser le préavis. Une information détaillée sera présentée au Conseil Général et à la population lors d'une assemblée de Commune en septembre en vue du dépôt du préavis pour le Conseil Général d'octobre.

M. le Président annonce que ces 15 millions font peur à tout le monde.

M. le Syndic d'expliquer qu'à la suite de l'analyse, le projet est réalisable mais la Municipalité n'aura plus aucune marche de manœuvre. Des choses peuvent être optimisées mais en n'abandonnant d'autres, par exemple les chambres d'Hôtel et laisser le bureau communal à sa place actuelle et en utilisant mieux les volumes. Beaucoup de questions se posent car c'est un gros projet.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Anne Bovet prend la parole et parle du cimetière. Elle trouve que beaucoup de prêles et de chardons s'y sont installés et que les allées sont en mauvais état. Elle est consciente qu'il est interdit de traiter mais y-a-t-il un moyen de les brûler ou de trouver une autre solution.

M. Adrien Mange annonce que la Municipalité a acheté un kärcher pour brûler les mauvaises herbes.

Mme Laurence Peytregnet, Municipale prend la parole

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,
Chers collaborateurs,
Chers collègues,*

Dans deux semaines, je serai au terme de mon mandat de Municipale, décision prise il y a plus d'une année, correspondant à mon arrivée à la retraite.

J'ai passé neuf années remplies de challenges, de défis et surtout de belles rencontres.

J'ai surfé sur pas mal de dicastères, dont certains que j'ai abandonnés en cours de route, comme le cimetière, désaffection au début de ma première législature et les rives de la Venoge.

Ces choix ont été faits suite à ma reprise du dicastère des écoles il y a 4 ans dont j'ai fait tout de suite partie du comité directeur.

Ce dicastère n'est pas de tout repos avec une augmentation d'élèves à chaque rentrée scolaire, un manque de classes et les directives du canton.

Au sein du CODIR, je m'occupe avec deux autres collègues des cantines scolaires de l'ASICOVV, surtout celle de L'Isle, ainsi que des devoirs surveillés sur L'Isle et Cossonay, du dentiste et du médecin scolaire.

Engager et gérer le personnel, rencontres avec les parents lors de soucis avec leurs enfants font aussi partie de mon travail !

Pour la cantine scolaire communale de Cuarnens, nous avons la chance de pouvoir compter sur deux super surveillantes, de Mme Burnier et Mme Carli que je profite de remercier ce soir.

L'accueil de jour est aussi un gros dicastère où je suis membre du comité directeur depuis huit ans.

La mise en place de l'UAPE de Cuarnens a été un de mes premiers challenges.

Elle a été ouverte en 2019 avec 12 enfants et 24 en 2020.

Le manque de places d'accueil est le pain quotidien du comité directeur, sans compter avec les exigences du canton.

Bref, on ne s'ennuie jamais avec le social et les écoles.

Heureusement qu'avec le dicastère des forêts, c'est plus calme... Bien que... avec le réchauffement climatique ça devient aussi compliqué.

Les journées martelage resteront de beaux souvenirs.

Les mises de bois m'ont causé quelques soucis avec l'obligation de faire un cours de bûcheronnage qui n'a pas été vu d'un très bon œil par tout le monde.

Mais finalement tout le monde l'a fait et en plus ils ont eu du plaisir et nous sommes en règle pour continuer cette jolie tradition.

Ma dernière grosse mission au sein du dicastère des forêts a été d'engager un nouveau garde-forestier pour remplacer Guy Monnier avec qui j'ai eu la chance de collaborer et qui part aussi à la retraite après 36 ans de loyaux services.

Notre nouvelle garde-forestière, oui une garde- forestière a signé son contrat ce matin, c'est tout frais.

Elle rentrera en fonction le 1^{er} octobre et travaillera un mois avec Guy Monnier qui prend sa retraite le 1^{er} novembre.

Notre nouvelle garde-forestière s'appelle Mélanie Lecloux, que certains d'entre vous connaissent mieux en tant que conjointe de Kylian Rochat.

Je tiens à vous remercier de m'avoir permis de vivre cette belle aventure et surtout de votre confiance.

Je remercie aussi mes collègues pour la collaboration, ainsi que la secrétaire et la boursière, les deux Laetitia, pour leur patience concernant mon peu de connaissance en informatique. Merci !

Un grand merci aussi aux employés communaux pour leur collaboration et leur engagement pour notre commune.

Plein succès pour la suite à tous et vive la commune de Cuarnens.

M. le Président prend la parole et remercie Mme Laurence Peytregnet et souhaite la bienvenue à Mme Carine Maillat. Il annonce que la verrée est gracieusement offerte par la nouvelle Municipale.

M. le Syndic prend la parole pour des remerciements

Cher Frédéric,

Après 19 ans de dévouement au service de notre population et de notre commune de Cuarnens, tu as pris, l'automne passé, la décision de mettre un terme à ton mandat pour la fin d'année 2024. Une décision mûrement réfléchie et empreinte d'émotion.

Entré à la Municipalité en 2005, puis nommé Syndic depuis 2017, tu as traversé les années en collaborant avec 17 municipaux, 2 Syndics, 2 boursières et 3 secrétaires et même 3 présidents du Conseil Général.

Tu as su mener avec sérieux et constance de nombreux projets qui ont contribué à améliorer durablement notre cadre de vie dans la commune. En commençant par les forêts et domaines, la création de nouveaux bureaux communaux, la transformation d'un appartement au collège en deux salles de classe, la rénovation de la salle polyvalente, la participation à la construction de Quarningis et de la voirie, la rénovation de la place de fête, la création d'un creux et une citerne au Sapelet et bien d'autres réalisations plus petites. Ton engagement n'a jamais faibli.

Semaine après semaine, tu as participé et présidé les séances de Municipalité, signé des courriers parfois délicats, libéré des factures (des millions en addition). Ta place de travail et plus particulièrement ton bureau (qui m'a toujours impressionné) était l'image de ta rigueur et de ton sens de l'ordre.

Avec ton départ, la Municipalité perd une véritable mémoire vive. Combien de fois t'es-tu souvenu de dossiers, de décisions ou de discussions qui aidaient l'équipe à avancer ?

Après 19 ans au service de la population, je pense que tu as le droit de sentir une certaine fatigue, et de prendre ta retraite politique tout en étant fier et en paix avec le chemin parcouru.

Fred, dorénavant plus de place pour ta passion, tes chaussures de randonnée, ton sac à dos, ton vélo et la liberté de prendre de la hauteur, sans oublier le temps que tu peux consacrer à ton entreprise.

Nous te souhaitons plein de succès et de plaisir dans ton beau projet de rallier Saas Fee à St Moritz cet été. Emporte avec toi les salutations de la Municipalité et du bureau pour cette jolie ville de St Moritz en souvenir de notre voyage inoubliable de fin de législature précédente dans cette région.

Cher Fred, au nom de toute la population de notre commune, je tiens à te remercier chaleureusement pour ton travail, ton énergie, de ton temp et ton attachement à notre commune.

Ce fut un vrai plaisir de collaborer à tes côtés. Reçois toute notre reconnaissance, et nos meilleurs vœux pour la suite de ton parcours.

M. Frédéric Chappuis prend la parole et tient à remercier les personnes avec qui il a eu le plaisir de travailler, le bureau, les employés, la Municipalité et toutes les autres personnes.

M. le Syndic prend la parole et explique que M. Frédéric Chappuis a reçu des bouteilles de vin lors du Conseil Général de décembre mais qu'étant actuellement en pleine préparation pour son prochain raid, des produits énergétiques lui ont été offerts.

Il remercie Mme Laurence Peytregnet, en effet ils sont arrivés ensemble à la Municipalité et maintenant c'est lui l'ancien. Il salue également la Municipalité car chacun fait son travail et il annonce avoir beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président

La secrétaire